

RAPPORT DE GESTION 2015



SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

www.sdisnv.ch

8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le CoDir via un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le CoDir présente le budget en premier lieu à la CoGe, qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser qu'en 2015, seul un budget de fonctionnement existait, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est actuellement en cours pour le SDIS NV.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

La Ville d'Yverdon-les-Bains fait office de commune boursière pour le SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures financières et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement la Présidente du CoDir. Les achats de plus de CHF 15'000.- font l'objet d'une validation préliminaire par la Présidente du CoDir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la CoGe, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le CoDir. Le CoDir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la CoGe. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la CoGe et du CoDir.

8.2 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Le tableau ci-après présente la comparaison globale des comptes 2015 avec le budget 2015 qui a été approuvé par le Conseil intercommunal lors de sa séance

du 24.09.2014. Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 26.02.2016.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]			
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Écart	%
652.3001	Indemnités des autorités	18'500		21'663		-3'163	-17.1
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000		855		4'145	82.9
652.3013	Soldes	652'000		550'539		101'461	15.6
652.303	Charges sociales	40'000		39'127		873	2.2
652.3064	Indemnités	70'000		199'967		-129'967	-185.7
652.3091	Frais de formation	62'000		71'463		-9'463	-15.3
652.3099	Frais divers du personnel	55'000		48'510		6'490	11.8
652.3109	Frais administratifs divers	32'000		31'953		47	0.1
652.3111	Achats machines et mobilier	12'000		10'333		1'667	13.9
652.3114	Achats habits et équipements	38'000		38'189		-189	-0.5
652.3116	Achats matériel et outillage	61'000		62'095		-1'095	-1.8
652.312	Chauffage et éclairage	40'000		32'248		7'752	19.4
652.3133	Frais de conciergerie	7'500		7'847		-347	-4.6
652.3137	Prestations refacturables	9'000		13'555		-4'555	-50.6
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'500		2'385		2'115	47.0
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	11'000		10'940		60	0.5
652.3155	Entretien véhicules et matériel	80'000		68'769		11'231	14.0
652.3161	Locations casernes et locaux divers	526'500		527'851		-1'351	-0.3
652.3181	Frais de port et ccp	8'000		6'303		1'697	21.2
652.3182	Téléphones et radios	22'000		18'745		3'255	14.8
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000		1'940		3'060	61.2
652.3186	Assurances	18'500		19'423		-923	-5.0
652.3189	Entretien des extincteurs	7'000		3'929		3'071	43.9
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	961'500		859'574		101'926	10.6
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000		100'000		0	0.0
652.4221	Intérêts					36	36
652.4319	Frais de rappels et poursuites					316	316
652.4356	Interventions facturées		250'000		413'004	163'004	-65.2
652.4521	Participations des communes		2'186'000		1'917'876	268'124	12.3
652.4651	Subventions ECA		400'000		416'971	16'971	-4.2
652.4659	Prestations à des tiers		10'000		0	-10'000	100.0
TOTAL		2'846'000	2'846'000	2'748'203	2'748'203	97'797	3.4

Le budget a été, dans sa globalité, largement respecté, puisque les charges se montent à CHF 2'748'203, débouchant sur CHF 97'797 d'économie. Les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (à hauteur de CHF 170'327), les comptes 2015 ont permis de réaliser une économie de CHF 268'124 (12.3%) en terme de coût pour les communes membres de l'Association.

8.3 EXPLICATIONS SUR LES DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

La position 652.3064 Indemnités accuse un dépassement de CHF 129'967. À titre informatif, ce dépassement a été signalé à hauteur de CHF 130'000 dans le point de situation effectué au CoDir en date du 22.11.2015. L'origine de ce dépassement vient principalement d'une erreur de calcul lors de l'établissement du budget 2015, qui a débouché sur un total de CHF

Seule une position dépasse les CHF 10'000, la position 652.3064 Indemnités, principalement en raison d'une erreur de calcul lors de l'établissement du budget 2015.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions 652.3521 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains (CHF 101'926), 652.3013 Soldes (CHF 101'461) et 652.3155 Entretien véhicules et matériel (CHF 11'231).

70'000 budgétés au lieu des 178'000 initialement nécessaires. À cela vient s'ajouter la fin du processus de séparation des soldes des indemnités au travers des différentes positions budgétaires.

Les indemnités comprennent les montants versés aux membres du SDIS pour 1. les permanences de week-

end, 2. les astreintes de semaine aux sections jour et nuit, 3. les astreintes du personnel permanent, 4. certaines fonctions (membre EM, fourrier, responsable matériel, chef de section DAP) et 5. la participation aux séances EM. Ces indemnités sont aisément calculables, puisque basées sur les tarifs définis dans l'an-

8.4 EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ

Seuls sont traités les dépassements de plus de CHF 1'000.

652.3001 Indemnités des autorités

Le dépassement de 17% (CHF 3'163) enregistré vient principalement des indemnités horaires versées à la remplaçante de la secrétaire du CoDir. En effet, la fonction de secrétaire du CoDir (rémunérée à raison de 0.1 EPT comme salaire) a été vacante du 01.02.2015 au 31.05.2015. Durant cette période, la remplaçante de la secrétaire du CoDir a effectué un certain nombre d'heures rémunérées au tarif horaire, imputées sur cette position. Il sied toutefois de préciser qu'une économie d'environ CHF 2'700 est réalisée en contrepartie sur la masse salariale (position 652.3521).

652.3091 Frais de formation

Un dépassement de 15.3% (CHF 9'463) est enregistré dans cette position. Il est toujours difficile de planifier avec précision le nombre et la nature des formations qui seront effectuées durant l'année. En effet, le planning des formations n'est pas toujours connu lors de l'établissement du budget. Et de nouvelles formations, parfois obligatoires, surviennent dans l'année. Cela a d'ailleurs été le cas en 2015 avec les formations de la nouvelle échelle automobile et du Cobra. En outre, il a fallu organiser en dernière minute, une formation OFSI afin de répondre à la législation fédérale, domaine pour lequel nous touchons une participation financière de l'ECA. Finalement, il convient de préciser qu'environ la moitié du montant de la position 652.3091 fait l'objet de recettes dans la position 652.4651 Subventions de l'ECA.

652.3116 Achats matériel et outillage

Le dépassement de 1.8% (CHF 1'095) est dû à un manque de planification de la part du Commandant dans les dépenses de fin d'année, notamment une carence dans la compréhension du fonctionnement des caisses DPS et DAP et la gestion de petits achats de dernière minute.

652.3137 Prestations refacturables

Un dépassement de 50.6% (CHF 4'555) est enregistré dans cette position. Même s'il s'agit d'un déficit, celui-ci n'est que virtuel, puisque ce montant est encaissé dans les revenus sous différentes positions. La majeure

nexe 2 du règlement du SDIS, en fonction du nombre de bénéficiaires.

Il sied de préciser qu'un effort particulier a été consenti sur les soldes afin de compenser partiellement ce dépassement. Ainsi, une somme de CHF 101'461 a été économisée sur la position 652.3013.

partie de cette somme supplémentaire est due à deux sources séparées. Tout d'abord, les restitutions à effectuer à l'ECA, pour les interventions pionniers et DCH, concernent des éléments facturés par le SDIS lors d'interventions (revenu sous position 652.4356). En second, la prise en charge du ravitaillement lors du cours de formation de base cantonal (FB01) en début d'année ayant eu lieu à Grandson, qui a fait l'objet d'une participation financière de l'ECA (position 652.4651) sous forme de forfait par sapeur nourri (un exercice toutefois bénéficiaire pour le SDIS).

652.3161 Locations casernes et locaux divers

Un dépassement de 0.3% (CHF 1'351) est à noter sur cette position. Celui-ci vient du résultat de plusieurs opérations s'écartant du budget initial :

- En 2014, le loyer de la caserne de Grandson a été payé à hauteur de CHF 40'000 au lieu des CHF 45'000 convenus. Dès lors, la commune a réclamé ce dû de CHF 5'000 qui apparaît alors comme charge supplémentaire en 2015.
- L'appartement du concierge de la caserne d'Yverdon-les-Bains a été formellement repris par le SDIS Nord vaudois en décembre 2015. Celui-ci ayant un loyer annuel de CHF 20'600 (donc CHF 1'716 pour le mois de décembre), cette charge supplémentaire, non-planifiée au budget, vient aussi alourdir le compte. Cet état de fait a d'ores et déjà été intégré dans le budget 2016.
- Ces montants sont en grande partie compensés par l'annulation de la location de certains locaux DAP, dans le cadre de la restructuration des sections DAP Y et Z et du regroupement de certaines régions (trois locaux DAP ont été abandonnés en date du 21.08.2015).

652.4659 Prestations à des tiers

S'il ne s'agit ici pas d'un dépassement, il y a toutefois un manque à gagner de CHF 10'000. Celui-ci est imputable au fait que les prestations à des tiers ont été intégralement versées comme revenu sur la position 652.4356 Interventions facturées depuis début 2015. Dans un esprit pragmatique, il a été décidé de ne pas effectuer d'écritures correctrices. Cela a fait l'objet d'une information au CoDir en date du 22.11.2015. Proposition sera faite pour le budget 2017 de supprimer la position 652.4659 au bénéfice de la position 652.4356.

8.5 EXPLICATIONS SUR LES POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE

Seules sont traitées les économies de plus de CHF 1'000.

652.3012 Salaires personnel occasionnel

Une économie de CHF 4'145 (82.9%) a été réalisée. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas eu de nouveaux pilotes bateau formés en 2015. De plus, par l'engagement d'un employé polyvalent en CDD en lieu et place d'un permanent, il n'a pas été nécessaire d'engager du personnel occasionnel.

652.3099 Frais divers du personnel

L'économie de CHF 6'490 (11.8%) réalisée s'explique principalement par le nombre particulièrement faible de visites médicales pour le personnel du SDIS. Ces visites ne sont pas effectuées sur une base annuelle et varient fortement en nombre d'une année à l'autre.

652.3111 Achats machines et mobilier

Une économie de CHF 1'667 (13.9%) a été réalisée grâce à la mise en attente de l'achat de mobilier supplémentaire pour les différentes casernes afin d'avoir, dans un premier temps, une vue d'ensemble.

652.3120 Chauffage et éclairage

L'économie de CHF 7'752 (19.4%) réalisée est principalement due à la baisse du prix du gaz d'environ 30%, élément peu envisageable lors de l'établissement du budget.

652.3139 Achats mousse, poudre, air

Une économie de CHF 2'115 (47.0%) a pu être réalisée grâce à l'utilisation d'extincteurs périmés pour les exercices en lieu et place d'une solution de location.

652.3155 Entretien véhicules et matériel

L'économie de CHF 11'231 (14.0%) réalisée est partiellement due à une reprise progressive des véhicules par l'ECA, nécessitant également moins de dépenses d'entretien à la charge du SDIS. Cette position a d'ailleurs été adaptée en ce sens dans le budget 2016. La diminution est aussi expliquée par la baisse générale du prix de l'essence et du diesel, élément difficilement prévisible.

652.3181 Frais de port et ccp

Une économie de CHF 1'697 (21.2%) a été réalisée. Pour rappel, la position présentait un budget de CHF 3'200 en 2014, pour une dépense de CHF 5'475. Le budget a été augmenté à CHF 8'000 en 2015 alors que la dépense n'a pas suivi avec la même intensité.

Le budget 2016 a été réduit de CHF 1'000 en ce sens. L'utilisation du courrier électronique est favorisée afin de diminuer de manière globale les dépenses en frais de port. En outre, les envois de masse sont privilégiés afin d'obtenir des conditions plus avantageuses.

652.3182 Téléphones et radios

L'économie de CHF 3'255 (CHF 14.8%) réalisée vient principalement d'une absence de vue d'ensemble de cette position budgétaire jusqu'au moment du bouclage des comptes par la ville d'Yverdon-les-Bains. Une politique conservatrice a ainsi été appliquée dans les dépenses, en bloquant le renouvellement des téléphones portables du personnel permanent, afin de garantir un respect du budget. Il en résulte malheureusement une position sous-utilisée par rapport aux besoins réels du service.

652.3185 Honoraires et frais d'expertise

Une économie de CHF 3'060 (61.2%) a pu être réalisée. Ce poste comprend la révision des comptes par une entreprise externe et une réserve budgétaire en vue de la demande d'éventuels avis de droit ou de défenses juridiques, ce qui n'a pas été nécessaire en 2015.

652.3189 Entretien des extincteurs

L'économie de CHF 3'071 (43.9%) a été réalisée malgré le fait qu'il ait fallu attendre la fin de l'année 2015 pour obtenir une vue d'ensemble du parc d'extincteurs. En outre, des tractations ont été réalisées avec l'entreprise Sicli fin 2015 en vue d'une révision des tarifs appliqués. À l'avenir, le suivi de l'entretien des extincteurs permettra l'établissement d'un budget plus précis.

652.3521 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

L'économie de CHF 101'926 (10.6%) réalisée s'explique uniquement par la masse salariale du personnel permanent refacturée au SDIS. Il convient de noter les éléments suivants :

- Économie de deux mois de salaire du Commandant (juin et juillet) et différence de salaire entre l'ancien et le nouveau Commandant
- Engagement d'un CDD à la place d'un permanent
- Économie de quatre mois de salaire de secrétaire du CoDir

Il sied de préciser que l'accès aux détails de la masse salariale ayant été refusé au Commandant actuel, il n'est pas possible de certifier l'exactitude du décompte de cette position budgétaire. Toutefois, selon une projection faite avec des connaissances spartiates des salaires, la somme totale ne présente pas de discrétance majeure.

8.6 REVENUS

652.4356 Interventions facturées

Un excédent de CHF 163'004 (65.2%) a été réalisé sur cette position. Malgré le fait que la facturation des interventions soit toujours dépendante de facteurs incontrôlables, la politique de facturation active a été poursuivie durant toute l'année. La participation du personnel permanent comme chefs de classe ou formateurs aux cours cantonaux a, pour la première fois, été facturée à l'ECA. Ceci a permis de générer CHF 5'136.10 de recettes au SDIS.

Pour rappel, le budget 2014, qui indiquait CHF 371'000 pour des comptes à CHF 333'193, avait été ramené à

CHF 250'000 en 2015. Pour 2016, le budget a été prudemment augmenté à CHF 260'000.

652.4651 Subventions ECA

Un excédent de CHF 16'971 (4.2%) a pu être réalisé. Malgré un nombre largement diminué de membres du DAP, le décompte annuel de la subvention ECA s'est monté à CHF 378'046.35, notamment grâce aux subventions OFSI introduites en 2015. Il sied de préciser que pour les sites DPS d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et d'Yvonand, il a été possible d'obtenir le maximum de subventions (à savoir respectivement 60, 30 et 20 sapeurs). Pour le site DPS de Concise, seuls 17 sur un maximum de 20 sapeurs ont pu être pris en compte.

8.7 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants¹ et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine

immobilier². Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10.00 par habitant.

Toutes les valeurs mentionnées ci-dessous sont en CHF.

¹ base 31.12.2014, source : Canton de Vaud

² base 31.12.2014, source : ECA

Commune	Montant	Coût/habitant
Belmont-sur-Yverdon	11'930.98	33.42
Bioley-Magnoux	6'568.88	35.13
Bonvillars	17'489.47	34.16
Chamblon	19'355.63	33.20
Champvent	20'146.99	34.15
Chavannes-le-Chêne	9'334.57	34.07
Chêne-Pâquier	4'237.68	34.17
Cheseaux-Noréaz	22'714.17	34.42
Concise	31'739.39	33.55
Corcelles-près-Concise	10'678.19	34.45
Cronay	11'891.61	33.98
Cuarny	6'495.20	34.37
Démoret	4'338.99	36.16
Donneloye	24'860.26	33.69
Ependes	11'219.20	33.89
Essert-Pittet	4'967.04	33.11
Fiez	13'598.97	33.25
Fontaines-sur-Grandson	5'337.36	34.66
Giez	13'383.73	34.23
Grandson	105'831.80	33.27

Commune	Montant	Coût/habitant
Method	18'468.18	33.76
Molondin	7'386.35	34.68
Montagny-près-Yverdon	25'781.36	36.78
Mutrux	4'619.29	33.47
Novalles	3'550.66	33.82
Onnens	17'708.55	35.00
Orges	9'008.47	33.87
Pomy	23'780.92	33.54
Provence	12'353.57	35.70
Rovray	5'458.90	34.77
Suchy	16'369.51	33.61
Suscévoz	6'594.51	33.82
Treycovagnes	14'905.28	32.69
Ursins	6'862.87	33.97
Valeyres-sous-Montagny	21'466.48	32.72
Valeyres-sous-Ursins	7'940.91	33.37
Villars-Epeney	2'889.48	34.81
Vugelles-la Mothe	4'368.46	33.86
Yverdon-les-Bains	1'208'535.57	42.59
Yvonand	95'442.55	32.95

Le coût par habitant s'étend de CHF 32.69 à 36.78 (42.59 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc largement en-dessous des montants budgétisés (CHF 38.07 à 42.84 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 15.12.2015. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 26.02.2016. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains.

8.8 COÛT POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

La situation de l'adhésion des communes de Champagne et Grandevent étant toujours dans les mains du Conseil d'État, dans l'attente, des factures séparées ont été établies pour les deux communes de Champagne et Grandevent, selon la même clé de répartition décrite

pour les communes membres, à l'exception de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains. La péréquation est donc calculée en tenant compte des 42 communes sans la contribution spéciale. Les coûts obtenus [CHF] sont les suivants :

Commune	Montant	Coût/habitant
Champagne	39'247.00	39.17
Grandevent	9'017.14	39.20

Les factures n'ont pour le moment pas été envoyées du fait de la procédure en cours pour l'éventuelle adhésion de ces deux communes dans le SDIS NV.

8.9 BILAN AU 31.12.2015

ACTIF		31.12.2015	31.12.2014
910	Disponibilités	446'404.66	885'871.79
910.0000	Compte postal	446'404.66	885'871.79
911	Débiteurs	1'242'345.09	-147'658.51
911.1201	AFC – I.A. à récupérer		84.95
911.4000	Compte collectif débiteurs	770'686.07	93'736.00
911.6510	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	471'659.02	-241'479.46
913	Actifs transitoires	3'028.75	0.00
913.8000	Transferts de fonds	0.00	
913.9000	Actifs transitoires	3'028.75	
TOTAL DES ACTIFS		1'691'778.50	738'213.28
PASSIF		31.12.2015	31.12.2014
920	Créanciers	-1'591'778.50	-361'863.25
920.0000	Compte collectif fournisseurs	-1'367'054.65	-148'100.05
920.0001	Transfert paiements fournisseurs	0.00	0.00
920.0002	Transit factures fournisseurs manuelles	-224'723.85	-213'763.20
920.0003	Sommes à restituer & rejets BVR	0.00	0.00
925	Passifs transitoires	0.00	-376'350.68
925.9000	Passifs transitoires		-376'350.68
928	Financements spéciaux	-100'000.00	0.00
928.1650	Fonds de renouvellement SDIS	-100'000.00	
929	Capital	0.00	0.65
929.0001	Résultat		0.65
TOTAL DES PASSIFS		-1'691'778.50	-738'213.28

Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF.

910 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

911 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2015. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

911 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	575'913.02	74.7
Factures ouvertes pour Champagne et Grandevent	91'370.35	11.9
Facturation des interventions à la DGE	22'345.55	2.9
Facturation des interventions et autres prestations	81'057.15	10.5
TOTAL	770'686.07	100

Enfin, le montant de CHF 471'659.02 qui se trouvait sur le compte courant de la ville d'Yverdon-les-Bains au 31.12.2015 a été versé sur le compte postal du SDIS NV début 2016.

913 Actifs transitoires

La somme de CHF 3'028.75 est constituée du remboursement des charges sociales payées en excès durant l'année 2015. Ce montant est crédité sur le compte 652.3030 charges sociales.

8.10 PERSPECTIVES 2016

Si les comptes 2015 sont meilleurs que les montants budgétés grâce à des économies importantes dans la masse salariale et dans les soldes des miliciens, combinées à des économies plus modestes au niveau des frais divers du personnel, des frais de chauffage, de l'entretien du matériel et des véhicules, ainsi qu'à des revenus substantiellement plus importants que prévus, notamment dans la facturation des prestations, il n'est pas garanti que cette situation puisse se reproduire en 2016.

En effet, la masse salariale 2016 ne devrait pas générer d'économie, les positions ayant généré d'autres économies ont été diminuées dans le budget 2016 et la facturation des prestations n'est pas prévisible avec exactitude.

Le budget 2016 a été adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 07.10.2015. Il représente un total de charges de CHF 3'028'900.- pour des recettes de CHF 806'143.-.

920 Créanciers

Concernant la position 920.000 *Compte collectif fournisseurs*, le 90% de la somme est due à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position 652.3521) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations du Service des finances, de l'informatique et de l'information du territoire et des frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2016.

La position 920.0002 *Transit. factures fournisseurs manuelles* est un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. Sur la somme totale de ce compte, le 99% concerne le paiement résiduel des soldes des membres du SDIS NV.

925 Passifs transitoires

Un effort particulier a été fait pour obtenir toutes les factures de créanciers dans la période comptable, résultant ainsi en l'absence totale de passifs transitoires.

928 Financements spéciaux

Il s'agit-là du versement au fond de réserve (position 652.3814).

D'autres éléments seront mis en place en 2016 afin d'optimiser le fonctionnement du DBC F8, notamment :

- Reclassification complète des activités soldées et indemnisées dans ECADIS afin de refléter les positions budgétaires y relatives.
- Implémentation des nouveaux tarifs de la contribution financière de l'ECA, notamment au niveau des soldes pour exercices et des indemnités pour les permanences.
- Révision complète de l'annexe 2 du règlement du SDIS sur les soldes et indemnités.
- Contrôle trimestriel des feuilles de soldes du personnel du SDIS afin de rectifier directement les potentielles erreurs avant la fin de l'année.
- Implémentation du nouveau système de facturation des interventions pour pollutions au travers de l'ECA.
- Implication complète des membres de l'EM dans l'élaboration du budget 2017.

Rédigé par l'État-major du SDIS Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en mai 2016

Impressum

© 2016 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

F 024 426 14 60

info@sdisnv.ch



Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Essert-Pittet



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Method



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-la-Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand